CONSEIL SCIENTIFIQUE REGIONAL DU PATRIMOINE NATUREL DE GUADELOUPE

AVIS n° 2016 / 04

Avis sur l'inventaire du patrimoine géologique validé par la Commission du patrimoine géologique de la Guadeloupe (CPGG) en 2009

Vu la saisine du CSRPN par la DEAL Guadeloupe le 22 février 2016 en vue d'un avis sur l'inventaire proposé par la CPGG ;

Vu l'Inventaire des sites géologiques remarquables de la Guadeloupe réalisé conjointement par le BRGM, l'UAG et l'IPGP en 2003 (phase 1) et 2007 (phase 2), dont les rapports ont été transmis aux membres par le secrétariat le 13 avril 2016 ;

Vu la présentation faite en séance par M. Fabien BARTHELAT, Chef du Pôle biodiversité au Service Ressources Naturelles de la DEAL Guadeloupe ;

Le Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel de la Guadeloupe, réuni en séance le jeudi 28 avril 2016, à Dothémare (Les Abymes), donne un avis favorable à la liste des 33 sites composant le premier inventaire du patrimoine géologique validée en 2009 par la CPGG, sous réserve que les fiches à annexer à l'arrêté préfectoral soient corrigées conformément aux remarques proposées par les membres (cf. Procès-verbal de séance) et qu'elles précisent les éventuelles mesures de protection à observer;

Le Conseil **souligne la nécessité de compléter cet inventaire**, notamment pour les sites de la Basse-Terre, des Saintes et de la Désirade et **demande que des arrêtés de protection spécifiques soient pris pour des sites prioritaires**, comme la faille de Malendure ou les Grands Fonds dont la préservation revêt un caractère d'urgence.

Les membres du CSRPN réaffirment l'importance d'assurer et d'améliorer la protection et la valorisation du patrimoine géologique exceptionnel de la Guadeloupe.

Fait à Basse-Terre, le 18/05/2016

Jean-François BERNARD

Président du CSRPN